



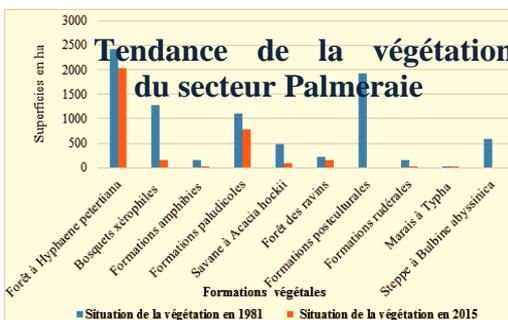
APPEL A TOUTES LES PARTIES PRENANTES POUR UNE PRISE DE MESURES STRATEGIQUES DE REDUCTION DE PERTE DES ESPECES ET DES HABITATS AU BURUNDI



Les écosystèmes procurent de nombreux biens et services contribuant au bien être humain. Ils jouent le rôle dans la régulation climatologique, séquestration du carbone, régulation hydrologique et l'alimentation de la population. Ils constituent également un filtre contre l'érosion et la pollution des sources et lacs en aval. Les écosystèmes sont indispensables à la perpétuation de la biodiversité, etc.



Malgré leurs importances, les écosystèmes naturels contenant une biodiversité à caractère particulier ou très emblématique sont en continuelle dégradation dont les causes sont entre autres l'ignorance de leur importance, la pauvreté des populations qui doivent en dépendre quotidiennement et la pression démographique.



La forêt ombrophile de montagne de la Kibira a évolué négativement de 1986 à 2016 avec une perte de 1239,75 ha.

De 1981 à 2015, une perte de 5100,5 ha a été enregistrée.

La dégradation des forêts de montagne qui, normalement protègent les bassins versants en freinant l'érosion sur les pentes à forte inclinaison est la cause des inondations observées dans la plaine. Des dégâts énormes ont déjà été enregistrés.



Le Paysage Protégé de Murehe est menacé par des exploitations minières et la déforestation.



Les littoraux du lac Tanganyika construits en violation de la loi regissant les aires protégées constituent des menaces pour les hippopotames.



Les buffles du Parc National de la Ruvubu sont menacés par le braconnage.



Bien qu'ils soient menacés, les Buffles constituent la base du tourisme au PNR

ACTIONS PRIORITAIRES:

1. Conscientiser toute la population sur l'importance de la biodiversité et les conséquences néfastes de sa dégradation;
2. Renforcer l'application des lois sur les aires protégées;
3. Prendre des mesures pour le maintien de l'intégrité des aires protégées au regard de leurs bienfaits pour l'humanité;
4. Prendre des mesures pour arrêter les activités de développement à effets pervers dans les aires protégées.